



NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PREVISIONNEL 2025

Le budget primitif doit retracer l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement :

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année (salaires du personnel, entretien des voiries et des espaces verts, charges de chauffage, d'électricité, fêtes et cérémonies **en dépenses** / produits des services périscolaires, locations de salles, impôts, dotations et subventions **en recettes**).

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune (études, achat de matériels et travaux en dépenses - dotations et fonds divers, subventions en recettes).

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être votés en termes identiques.

Le budget 2025 a été voté le 27 mars 2025 par le Conseil Municipal.

1. AFFECTATION DU RESULTAT DE 2024 SUR 2025

Pour rappel, le compte financier unique de 2024 (bilan du budget 2024) se résume comme suit :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2024	+ 217 065.55 €
Résultat antérieur reporté	+ 100 000.00 €
Résultat de fonctionnement à affecter sur 2025	+ 317 065.55 €
Excédent d'investissement de l'année 2024	+ 182 554.64 €
Résultat antérieur reporté	- 42 952.54 €
Déficit des restes à réaliser de 2024	- 48 928.72 €
Excédent d'investissement de l'année 2024 (RAR inclus)	+ 90 673.38 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	+ 407 738.93 €

Au budget prévisionnel de 2025, il convient donc d'affecter le résultat de 2024 :

- 1/ Financement des dépenses nouvelles d'investissement pour 2025 en dotation complémentaire : 217 065.55 €
- 2/ En report pour le fonctionnement de 2025 : 100 000.00 €

2. VUE D'ENSEMBLE

La vue d'ensemble du budget prévisionnel de 2025 se résume comme suit :

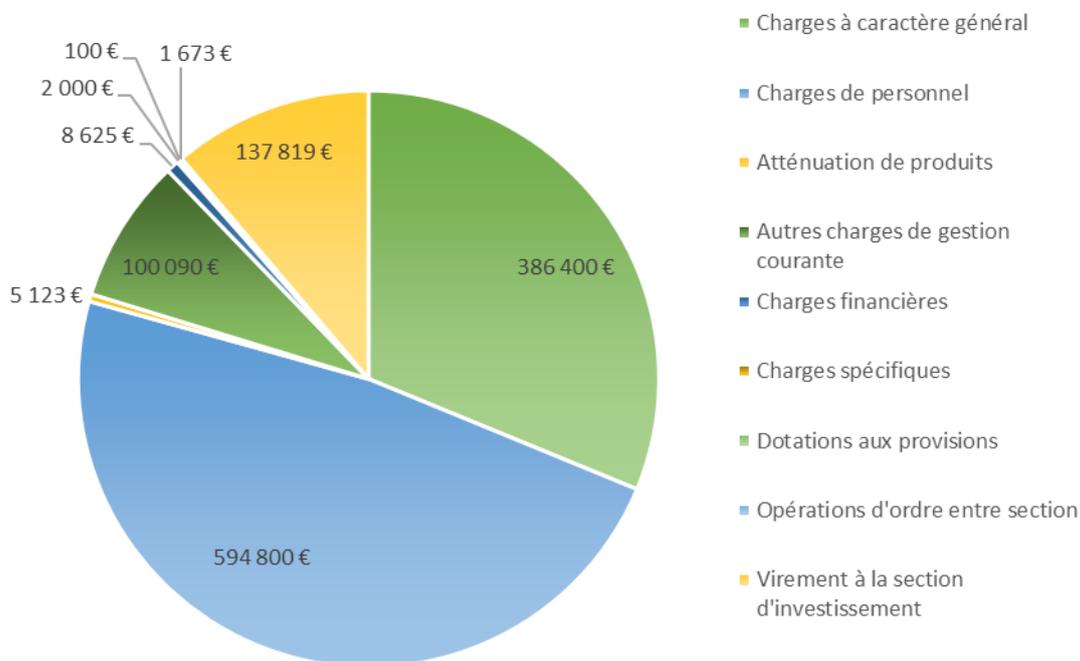
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 236 630.00 €	1 136 630.00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00 €	0.00 €
002 – Solde d'exécution reporté		100 000.00 €
	1 236 630.00 €	1 236 630.00 €
Section d'investissement	1 843 671.23 €	1 752 997.85 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	48 928.72 €	0.00 €
001- Solde d'exécution reporté		139 602.10 €
	1 892 599.95 €	1 892 599.95 €
TOTAL DU BUDGET	3 129 229.95 €	3 129 229.95 €

3. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ LES DEPENSES

Les dépenses **réelles** prévisionnelles s'élèvent à 1 097 138 €, pour un budget total de 1 236 630 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2025



Les prévisions du niveau de charges générales sont stables par rapport à 2024. Les investissements passés sur l'éclairage public en leds, et les aménagements sur le mode de chauffage des bâtiments permettent la maîtrise des dépenses d'énergie. La gestion rigoureuse de la section de fonctionnement absorbe également l'augmentation des assurances et des contrats de services (maintenance informatique, contrôle divers des infrastructures...) tout en préservant la qualité du service public.

Les charges prévisionnelles de personnel sont en hausse de 3.28 % pour prendre en considération les avancements du personnel ainsi que les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune, notamment la hausse de cotisations patronales à la CNRACL décidée par le gouvernement.

Les charges courantes augmentent de 5% pour tenir compte de l'augmentation de cotisations, du changement d'imputation comptable des frais d'urbanisme et d'une augmentation de la subvention au budget du CCAS, cette dernière étant due au nombre croissant de demandes d'aides.

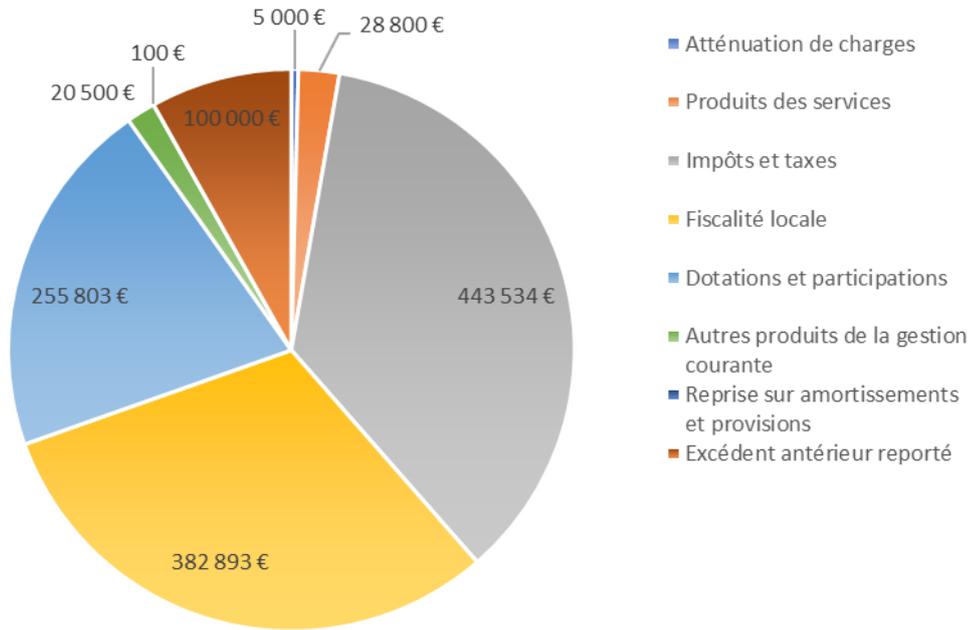
Les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts) augmentent pour permettre le remboursement d'un prêt relais nécessaire en attendant le versement des subventions obtenues dans le cadre des travaux de requalification du centre bourg RD 205.

La section de fonctionnement ainsi maîtrisée en dépenses permet de dégager un autofinancement prévisionnel de 137 819 € qui figurera également en recettes d'investissement.

B/ LES RECETTES

Les recettes **réelles** prévisionnelles s'élèvent à 1 136 630 €, pour un budget total de 1 236 630 €, sont en diminution de 36 565 € suite à la baisse de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2025



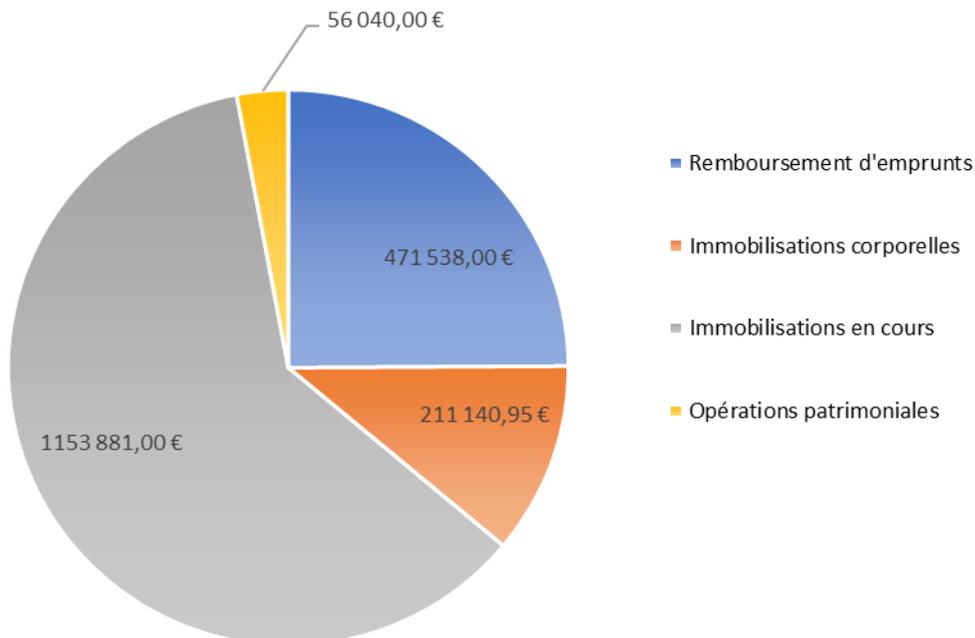
Les taux d'imposition ont été votés sans hausse. Une perte de 6 121 € de fiscalité locale est due à la baisse de certaines bases imposée par l'Etat et à des exonérations.

La dotation de solidarité complémentaire attribuée par la Porte du Hainaut pour booster l'investissement (+54 460 €) compense en partie la diminution de la taxe sur la consommation finale d'électricité (16 172 € au lieu de 98 979 € en 2024).

4. SECTION D'INVESTISSEMENT A/ LES DEPENSES

Pour l'année 2025, les dépenses globales d'investissement s'élèvent à 1 892 599.95 € et se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2025



Le remboursement du capital des emprunts tient compte du remboursement du prêt relais qui sera effectif au fur et à mesure des versements de subventions obtenues pour l'opération de travaux de requalification du centre bourg RD 205.

Les crédits affectés aux nouveaux investissements prévus en 2025 s'élèvent à 1 787 631.23 €. Ils comprennent notamment :

Extension du cimetière

- Acquisition de terrains
- Aménagement du cimetière

Services municipaux :

- Acquisition de matériel technique

Bâtiments :

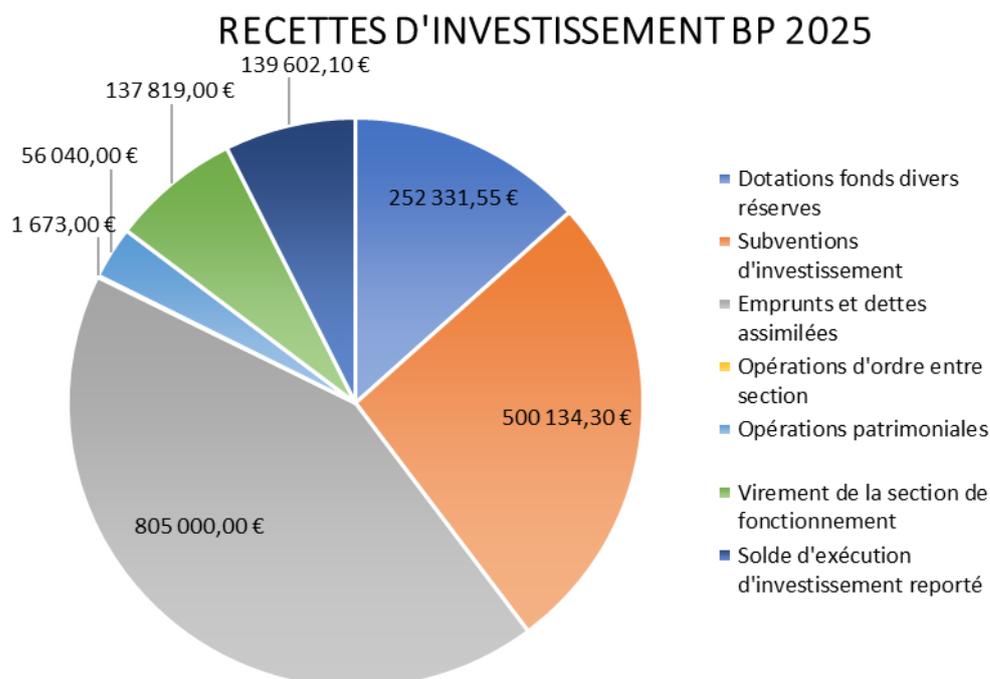
- Réfection de la toiture de la Médiathèque

Voirie :

- Aménagement d'espaces vert
- Réfection de trottoirs
- Requalification du centre bourg RD 205

B/ LES RECETTES

Pour l'année 2025, les recettes globales d'investissement s'élèvent à 1 557 465.85 € et s'articulent comme suit :



Les recettes d'investissement sont composées des dotations et fonds divers (reversement du FCTVA et de la taxe d'aménagement) et des subventions obtenues dans le cadre des travaux de requalification du centre bourg RD 205 du département, de l'agence de l'eau et de la Porte du Hainaut.

Un emprunt relais a été voté afin de palier au versement, en fin d'opération, des soldes de subventions.

5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette s'élève à 391 316.17 €, soit une dette par habitant de 455.55 €. La dette a financé les travaux de voirie, d'éclairage public et de réhabilitation de la salle de sports.

La durée d'extinction de la dette, si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement au remboursement du capital, atteint 2.8 années.

6. PRINCIPAUX RATIOS

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 277.23 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 323.20 €

Dépenses d'équipement brut / population : 1 589.08 €

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 54.21 %